



ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier des examens diagnostiques et une consultation en lien avec des symptômes de thrombophlébite profonde (TPP)

Associée à un Protocole médical national (PMN) :

Non Oui, inscrire le numéro en lien hypertexte vers INESSS ici

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

Infirmières

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance médicale.

PROFESSIONNELS VISÉS

- Infirmières de l'Accueil clinique.

CLIENTÈLES VISÉES

- Usager de 18 ans et plus, référé à l'Accueil clinique présentant des symptômes de thrombophlébite profonde (TPP).
- Clientèle ambulatoire :
 - Condition physique permettant de se déplacer seule ou avec l'aide d'une personne qui soit disponible tout au long de l'épisode de soins et apte à compenser la perte d'autonomie s'il y a lieu.
 - Hospitalisation non requise.

INTENTIONS CLINIQUES OU THÉRAPEUTIQUES

- Favoriser l'accès au plateau technique des plages réservées à cet effet.
- Accélérer la prise en charge en médecine interne pour une clientèle présentant une condition clinique de natures subaiguë.

CONDITIONS D'INITIATION

- Référence par un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée (IPS).
- **Médecin/IPS référent.**
 - Probabilité clinique de TPP selon le **Score de Wells** déterminée et documentée par le médecin ou l'IPS référent. Selon le résultat :
 - Si **probabilité faible de TPP** :
 - Le médecin ou l'IPS référent doit demander une analyse sanguine **D-Dimère** préalablement à la référence à l'Accueil clinique et ne référer que les cas positifs.
 - La prescription d'un anticoagulant est à la discrétion du médecin ou l'IPS référent.
 - Si **probabilité modéré à élevée de TPP**, il est fortement recommandé de prescrire un anticoagulant puisque le délai du rendez-vous à l'Accueil clinique peut aller jusqu'à 72h. L'Accueil clinique avisera le médecin ou l'IPS référent si ce délai est dépassé.
 - Faire parvenir à l'Accueil clinique une copie du calcul du score de Wells, le résultat de D-Dimère ainsi qu'une copie de la note de consultation médicale à la demande de référence.

En vigueur le : 22 juin 2023

N° : OC-013-4

Date de révision prévue : 21 juin 2026

Page : 1 de 5

ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier des examens diagnostiques et une consultation en lien avec des symptômes de thrombophlébite profonde (TPP)

Associée à un Protocole médical national (PMN) : Non Oui, inscrire le numéro en lien hypertexte vers INESSS ici

CONTRE INDICATIONS À L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

- Si depuis la réception de la référence médicale, l'utilisateur présente une des conditions suivantes :
 - Saignement actif ou saignement majeur récent (moins d'un mois).
 - Température buccale $\geq 38.5^{\circ}\text{C}$.
 - Dyspnée, accompagnée ou non de tirage.
 - Fréquence cardiaque ≥ 110 /min.
 - Rythme respiratoire ≥ 22 /min.
 - Saturation en oxygène $\text{SpO}_2 \leq 92\%$.
 - Douleur thoracique subite.
 - Douleur thoracique augmentée à l'inspiration.
- En présence de ces conditions, l'infirmière dirigera l'utilisateur à l'urgence. En cas de doute, elle communiquera avec le médecin interniste de garde.
- Si une des conditions est notée après le doppler veineux, l'infirmière communiquera avec l'interniste de garde pour une conduite (diriger l'utilisateur à l'urgence versus admission à partir de l'accueil clinique).

DIRECTIVES

1. À la réception de la demande, l'infirmière valide les conditions d'initiation, incluant le score de Wells et le D-Dimère s'il y a lieu. Elle s'assure que l'utilisateur ne présente pas de contre-indication pour la prise en charge à l'accueil clinique et applique la présente ordonnance collective.
2. Une agente administrative contactera l'utilisateur pour lui donner son rendez-vous à l'accueil clinique dans un délai de 72 heures ouvrables.
3. La veille du rendez-vous de l'utilisateur, l'infirmière achemine une requête en radiologie pour un **doppler veineux** et réserve la plage horaire dédiée à cet effet.
4. Lors du rendez-vous, l'infirmière procédera à l'évaluation de l'utilisateur. L'utilisateur sera ensuite dirigé en radiologie pour effectuer un doppler veineux.

Selon le résultat du doppler veineux, l'infirmière réalise les activités suivantes :

- **Doppler négatif** : référer l'utilisateur au médecin ou à l'IPS référant en fournissant un résumé d'investigation.
- Doppler démontrant **une thrombophlébite superficielle** : l'infirmière validera avec l'interniste de garde la conduite à tenir. Selon la décision de l'interniste de garde, l'utilisateur sera référé au médecin à l'IPS référant pour sa prise en charge.
- **Doppler positif, douteux ou équivoque**: L'infirmière demandera une consultation en médecine interne dans un délai de moins de 24 heures et procédera au bilan sanguin suivant :
 - **FSC**
 - **Créatinine**
 - **INR**
 - **ALT**

En vigueur le : 22 juin 2023

N° : OC-013-4

Date de révision prévue : 21 juin 2026

Page : 2 de 5



ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier des examens diagnostiques et une consultation en lien avec des symptômes de thrombophlébite profonde (TPP)

Associée à un Protocole médical national (PMN) : Non Oui, inscrire le numéro en lien hypertexte vers INESSS ici

5. L'infirmière revoit l'usager après la consultation avec l'interniste pour vérifier, planifier, coordonner et assurer le suivi des ordonnances du médecin spécialiste.
6. L'accueil clinique fait parvenir le sommaire d'investigation et les résultats disponibles au médecin ou IPS référent lorsque l'épisode de soins est complété.

NB. Le médecin ou l'IPS référent doit inscrire son numéro de télécopieur sur la demande de référence pour être avisé si les délais d'investigation sont dépassés et pour la transmission des résultats disponibles.

LIMITES - RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

- Doppler démontrant une thrombophlébite superficielle.
- Résultat de doppler positif ou démontrant une thrombophlébite superficielle, douteux ou équivoque.

RÉFÉRENCE À DES OUTILS CLINIQUES OU DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Formulaire : référence de l'accueil clinique.
- Formulaire : Résumé d'investigation.

BIBLIOGRAPHIE

- Goodawe, S. Sutton, A.J. Sampson, F.C. (2005). Meta-Analysis : The value of clinical assessment in the diagnosis of deep venous thrombosis. *Annals of Internal Medicine*, 143, 129.
- Qasseem, A. Snow, V. Bary, P. et al. (2007). Current diagnosis of venous thromboembolism in primary care : a clinical guideline from American Academy of Family physicians and the American College of Physicians. *Annals of Internal Medicine*, 146, 454.

MOTS-CLÉS

- Thrombophlébite superficielle, doppler veineux, D-dimères, score de Wells, Accueil clinique.

PERSONNES OU INSTANCES CONSULTÉES

- Bianca Rossignol, infirmière clinicienne Accueil clinique
- Caroline Migneault, infirmière clinicienne Accueil clinique
- Geneviève Bozec, cheffe de service des cliniques externes de médecine, de l'électrophysiologie médicale, de l'accueil clinique et de la médecine de jour

En vigueur le : 22 juin 2023

N° : OC-013-4

Date de révision prévue : 21 juin 2026

Page : 3 de 5

ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier des examens diagnostiques et une consultation en lien avec des symptômes de thrombophlébite profonde (TPP)

Associée à un Protocole médical national (PMN) : Non Oui, inscrire le numéro en lien hypertexte vers INESSS ici

RÉDIGÉE OU RÉVISÉE PAR

Merriem Hamouche Conseillère clinique, DSI	2013-02-04
Lemya Oukaci Conseillère cadre, DSI	2023-04-11 aaaa-mm-jj

RECOMMANDÉE PAR

DATE

Comité d'orientation et de pertinence des outils cliniques (COPOC)	Approbation rapide
Comité d'optimisation et de pertinence (laboratoires et imagerie médicale)	2023-03-17
Comité des outils cliniques, DSI	2013-04-11
Comité des pratiques professionnelles, DSM	S.O.
Comité conjoint des outils cliniques, DSI-DSM	S.O.
Comité de pharmacologie, CMDP	S.O. aaaa-mm-jj

APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE PAR LE MÉDECIN OU IPS RÉPONDANT

Dr Louis-Pierre Grenier Médecin ou IPS répondant (du contenu scientifique)	Original signé Signature	2023-05-22 aaaa-mm-jj
---	-----------------------------	--------------------------

APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE PAR LA CHEFFE DE LA PHARMACIE

S.O. Cheffe du département de la pharmacie	S.O. Signature	S.O. aaaa-mm-jj
---	-------------------	--------------------

APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE PAR LE REPRÉSENTANT DU CECMDP

Dr Jacques Morais Représentant du CECMDP	Original signé Signature	2023-06-01 aaaa-mm-jj
---	-----------------------------	--------------------------

RÉVISION		DATE
Reconduite telle quelle suite à des validations par :	Motif :	
Révision mineure par :	Motif :	

En vigueur le : 22 juin 2023	N° : OC-013-4
Date de révision prévue : 21 juin 2026	Page : 4 de 5

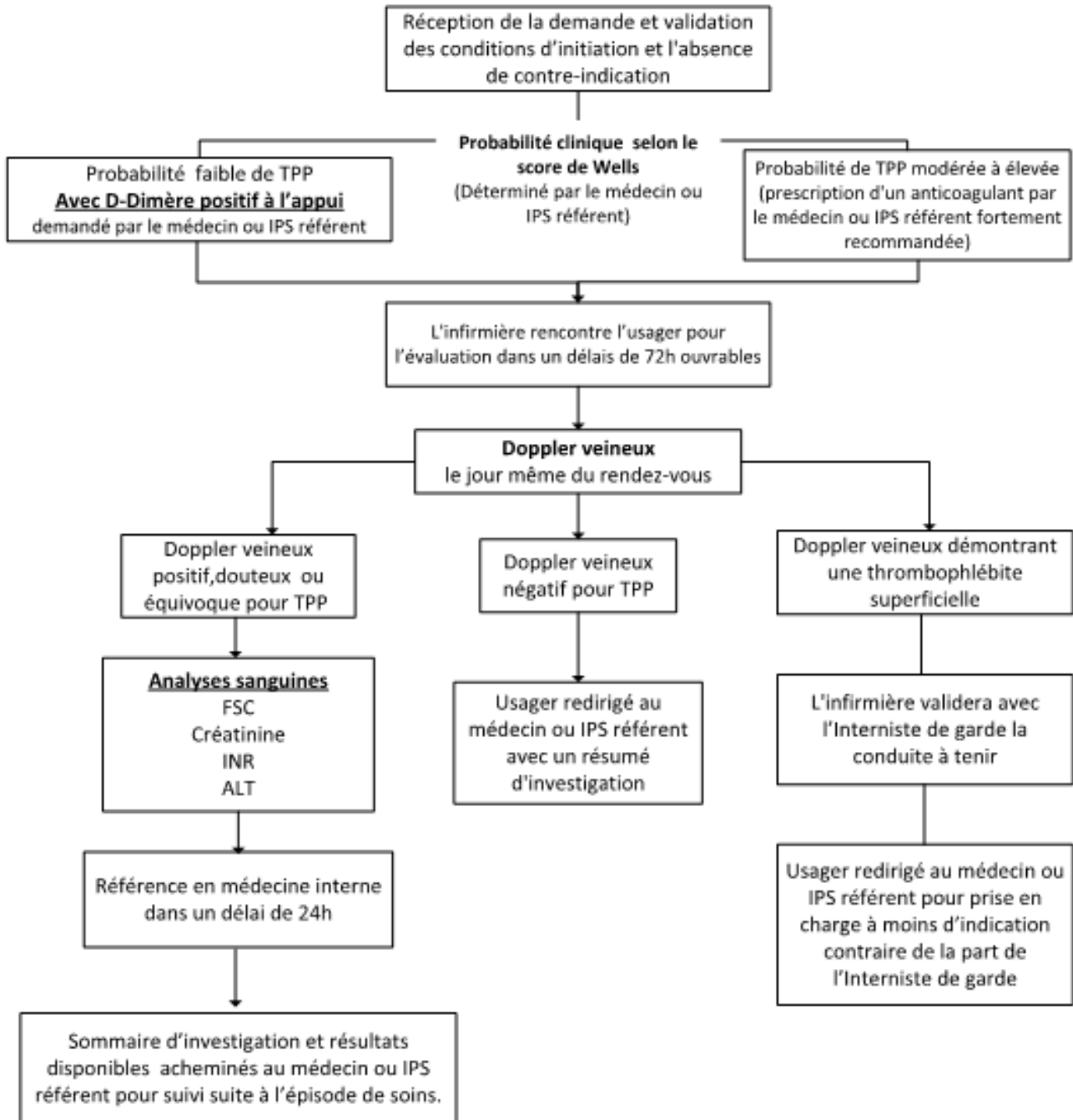
ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier des examens diagnostiques et une consultation en lien avec des symptômes de thrombophlébite profonde (TPP)

Associée à un Protocole médical national (PMN) :

Non Oui, inscrire le numéro en lien hypertexte vers INESSS ici

Annexe 1 : Algorithme de thrombophlébite profonde



En vigueur le : 22 juin 2023

N° : OC-013-4

Date de révision prévue : 21 juin 2026

Page : 5 de 5